

# mémentos

APPRENDRE

UTILE

2021/22

Béatrice et Francis Grandguillot

# Comptabilité générale

Avec  
les recommandations  
de l'ANC concernant  
les impacts  
de la crise Covid-19

21<sup>e</sup>

Cours intégral  
et synthétique



# mémentos

APPRENDRE

UTILE

2021/22

## Comptabilité générale

## Béatrice et Francis Grandguillot

sont professeurs de comptabilité et de gestion dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Ils sont également auteurs de nombreux ouvrages dans ces matières.

---

### Des mêmes auteurs, chez le même éditeur

#### Collection « Carrés Rouge »

– *L'essentiel du Droit fiscal*, 21<sup>e</sup> éd. 2020.

#### Collection « Mémentos »

- *Comptabilité générale*, 21<sup>e</sup> éd. 2021-2022.
- *Exercices corrigés de Comptabilité générale*, 22<sup>e</sup> éd. 2021-2022.
- *Analyse financière*, 18<sup>e</sup> éd. 2021-2022.
- *Exercices corrigés d'Analyse financière*, 14<sup>e</sup> éd. 2020-2021.

#### Collection « En poche »

- *Fiscal*, 15<sup>e</sup> éd. 2021 (en coll. D. Falco).
  - *Comptable*, 13<sup>e</sup> éd. 2021-2022.
  - *Analyse financière*, 11<sup>e</sup> éd. 2021-2022.
- 

Suivez-nous sur



[www.gualino.fr](http://www.gualino.fr)

Contactez-nous [gualino@lextenso.fr](mailto:gualino@lextenso.fr)



© 2021, Gualino, Lextenso  
1, Parvis de La Défense  
92044 Paris La Défense Cedex  
978-2-297-13378-4  
ISSN 2680-073X

# mémentos

APPRENDRE

UTILE

2021/22

Béatrice et Francis Grandguillot

# Comptabilité générale

Avec  
les recommandations  
de l'ANC concernant  
les impacts  
de la crise Covid-19

21<sup>e</sup>

Cours intégral  
et synthétique

# mémentos

APPRENDRE

UTILE

- C'est un cours complet et synthétique avec des aides pédagogiques différenciées.
- Il correspond à un enseignement dispensé en Licence et Master.
- Il est entièrement rédigé de manière structurée, claire et accessible.
- Il est à jour de l'actualité la plus récente.

## Chez le même éditeur

- Amphi LMD
- Mémentos
- Exos LMD
- Méthodo LMD
- Carrés Rouge
- Annales corrigées et commentées
- Master
- En Poche
- Droit Expert
- Droit en poche
- Petit Lexique
- Hors collection

# Présentation

*Cet ouvrage de Comptabilité générale* (également appelée Comptabilité financière) présente l'ensemble des connaissances nécessaires à la compréhension des mécanismes comptables et financiers de l'entreprise de façon synthétique, structurée et visuelle. Il comporte de nombreux **exemples corrigés** pour faciliter la compréhension de cette matière.

Ce livre intègre les nouveautés de la **normalisation comptable nationale**, du **Plan comptable général** dans sa version consolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

*Cette 21<sup>e</sup> édition 2021/2022 développe* successivement :

- *les principes fondamentaux de la modélisation comptable ;*
- *l'analyse comptable des opérations courantes ;*
- *l'analyse comptable des opérations de fin d'exercice ;*
- *l'analyse financière des tableaux de synthèse.*

Par ailleurs, cette nouvelle édition intègre **les recommandations de l'Autorité des normes comptables relatives aux conséquences de l'événement Covid-19** sur la performance 2021 et la situation de l'entreprise.

**L'ouvrage** est entièrement à jour et adaptée pour l'année universitaire 2021/2022.

Il s'adresse aux étudiants :

- des facultés de sciences économiques, de droit, AES... ;
- de l'enseignement supérieur de gestion, notamment ceux d'IUT GEA... ;
- de licence (CCA, économie-gestion...);
- de master (AES, CCA, économie-gestion...);
- des Écoles de Management ;
- engagés dans de nombreuses formations qui incluent de la comptabilité générale.



# Plan de cours

## **P**résentation 5

---

## **C**hapitre 1 La comptabilité générale et le droit comptable 15

---

- 1 Le rôle de la comptabilité générale 15
- 2 Les sources du droit comptable 16
  - A – La hiérarchie des sources* 16
  - B – Les sources nationales de la normalisation comptable* 16
  - C – Les sources internationales de la normalisation comptable* 19
- 3 L'impact de la Covid-19 pour la clôture 2021 20

## **PARTIE 1**

### **Les principes fondamentaux de la modélisation comptable**

## **C**hapitre 2 Les principes comptables 23

---

- 1 Les principes d'image fidèle, de comparabilité et de continuité de l'activité 23
  - A – Le principe d'image fidèle* 23
  - B – Les principes de comparabilité et de continuité d'activité* 23
- 2 Les principes de régularité et de sincérité 23
- 3 Le principe de prudence 24
- 4 Le principe de permanence des méthodes 24

## **C**hapitre 3 Les notions de patrimoine et d'activité de l'entreprise 25

---

- 1 Les notions d'enrichissement ou d'appauvrissement 25

2	Le bilan	25
	<i>A – Définition</i>	25
	<i>B – La présentation et la structure simplifiée du bilan</i>	26
3	Le compte de résultat	30
	<i>A – Définition</i>	30
	<i>B – La présentation et la structure simplifiée du compte de résultat</i>	30
4	La variation du patrimoine	34
	<i>A – Le bilan de fin d'exercice</i>	34
	<i>B – La double détermination du résultat</i>	34
5	La modification de la structure du bilan	35
6	Résumé	36
<b>Chapitre 4 Les comptes et le principe de la partie double</b>		<b>37</b>
1	La notion de compte	37
	<i>A – Définition</i>	37
	<i>B – La présentation du compte et la terminologie utilisée</i>	37
2	Le plan de comptes	39
	<i>A – Les classes</i>	39
	<i>B – La codification</i>	40
3	La partie double	43
	<i>A – L'analyse des flux</i>	43
	<i>B – Les notions d'emplois et de ressources</i>	44
	<i>C – La partie double et la double détermination du résultat</i>	47
<b>Chapitre 5 L'organisation comptable</b>		<b>51</b>
1	Principes	51
2	L'organisation comptable de base	51
	<i>A – Les pièces comptables</i>	52
	<i>B – Les supports comptables</i>	52
	<i>C – L'inventaire</i>	60
3	Le système centralisateur	62
	<i>A – Les journaux divisionnaires</i>	62
	<i>B – Les comptes de virements internes</i>	62
	<i>C – Le livre-journal général</i>	63
	<i>D – Le schéma d'organisation du système centralisateur</i>	63
	<i>E – Le traitement informatisé de la comptabilité</i>	64
4	Les allégements des obligations comptables des micro-entreprises, des petites entreprises et des moyennes entreprises	65

## PARTIE 2

### L'analyse comptable des opérations courantes

<b>Chapitre 6</b>	<b>La taxe sur la valeur ajoutée</b>	<b>69</b>
1	Principes	69
	<i>A – L'entreprise et la taxe sur la valeur ajoutée</i>	69
	<i>B – Les taux de TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2021</i>	69
	<i>C – Le fait générateur et l'exigibilité</i>	70
	<i>D – La comptabilisation</i>	71
2	La détermination de la TVA due	72
	<i>A – Calcul</i>	72
	<i>B – La comptabilisation</i>	73
<b>Chapitre 7</b>	<b>Les achats et les ventes</b>	<b>75</b>
1	L'activité de l'entreprise	75
2	Les documents comptables	76
	<i>A – La facture</i>	76
	<i>B – La facture d'avoir</i>	78
	<i>C – Le relevé de factures et les factures périodiques</i>	79
	<i>D – Les factures électroniques</i>	79
3	La facturation	80
	<i>A – Le principe de base de l'enregistrement des factures</i>	80
	<i>B – L'enregistrement des factures avec des réductions</i>	81
4	L'avoir	84
	<i>A – Les retours de marchandises</i>	84
	<i>B – Les réductions commerciales supplémentaires</i>	85
	<i>C – Les réductions financières supplémentaires</i>	86
<b>Chapitre 8</b>	<b>Les charges et les produits d'exploitation</b>	<b>87</b>
1	Principes	87
2	Les autres achats et charges externes	87
3	Les impôts et taxes	88
	<i>A – Les différentes taxes</i>	88
	<i>B – La comptabilisation</i>	90
4	Les charges de personnel et le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (PAS)	91
	<i>A – Le salaire brut</i>	91

<i>B – Les charges sociales patronales et le reversement du prélèvement à la source</i>	96
<i>C – Le tableau des cotisations sociales</i>	98
<b>5 Les autres produits d'exploitation</b>	99
<i>A – Les subventions d'exploitation</i>	99
<i>B – Les autres produits de gestion courante</i>	100

## **Chapitre 9 Les opérations avec l'étranger** 101

---

<b>1 Principes</b>	101
<b>2 Les opérations de livraisons de biens corporels</b>	101
<i>A – Les opérations intracommunautaires</i>	102
<i>B – Les opérations d'importation libellées en monnaies étrangères</i>	105
<i>C – Les opérations d'exportation libellées en monnaies étrangères</i>	108
<b>3 Les opérations de prestations de services</b>	109
<i>A – Les achats de prestations de services auprès d'un prestataire assujéti établi hors de France (Union européenne et hors Union européenne)</i>	109
<i>B – Les ventes de prestations de services à un preneur assujéti établi à l'étranger</i>	110

## **Chapitre 10 La trésorerie** 111

---

<b>1 Généralités</b>	111
<b>2 Les flux de disponibilités</b>	111
<i>A – Les instruments de paiement</i>	111
<i>B – Le principe de comptabilisation</i>	112
<b>3 Les effets de commerce</b>	114
<i>A – Définition</i>	114
<i>B – La comptabilisation de la création des effets de commerce</i>	116
<i>C – La comptabilisation à l'échéance des effets de commerce</i>	117
<b>4 Les besoins de trésorerie</b>	118
<i>A – Le découvert bancaire</i>	118
<i>B – L'escompte des effets de commerce</i>	119
<i>C – Les cessions de créances professionnelles : loi Dailly</i>	120
<i>D – L'affacturage</i>	121
<b>5 Les excédents de trésorerie</b>	122
<i>A – L'acquisition de valeurs mobilières de placement</i>	122
<i>B – Les revenus de valeurs mobilières de placement</i>	123
<i>C – La cession de valeurs mobilières de placement</i>	123
<b>6 L'état de rapprochement</b>	125
<i>A – Généralités</i>	125

B – La démarche	125
-----------------	-----

## **Chapitre 11 Les investissements et leur financement** 127

1 Principes	127
2 Les opérations d'investissement	127
A – La classification des immobilisations	128
B – Le principe de comptabilisation	131
3 Les opérations de financement	137
A – Généralités	137
B – L'emprunt auprès d'un établissement financier	137
C – Les subventions d'investissement	138
D – Le crédit-bail	141

### **PARTIE 3**

#### **L'analyse comptable des opérations de fin d'exercice**

## **Chapitre 12 L'inventaire intermédiaire** 145

1 Définition	145
2 Les stocks	145
3 Les travaux extracomptables	146
4 La comptabilisation des stocks	146
A – L'annulation des stocks initiaux	146
B – La création des stocks finals	147
5 Les variations des stocks et le compte de résultat	148
A – Les variations des stocks de matières, d'autres approvisionnements et de marchandises	149
B – Les variations des stocks de produits (production stockée)	149

## **Chapitre 13 Les ajustements de charges et de produits** 151

1 Généralités	151
2 La comptabilisation	152
A – Les charges et les produits constatés d'avance	152
B – Les charges à payer et les produits à recevoir	153
C – La régularisation des rabais, remises et ristournes	155

## **Chapitre 14 Les amortissements des immobilisations** 157

1 Principes et définitions	157
----------------------------	-----

<i>A – Définitions</i>	157
<i>B – Notions</i>	157
<i>C – Le cas particulier du fonds commercial</i>	159
<b>2 Le plan d’amortissement</b>	<b>159</b>
<i>A – Principes</i>	159
<i>B – La ventilation de l’immobilisation par composants</i>	160
<i>C – La modification du plan d’amortissement</i>	160
<b>3 Les modes d’amortissement</b>	<b>161</b>
<i>A – Le mode d’amortissement comptable</i>	161
<i>B – Les modes d’amortissement fiscaux</i>	161
<b>4 Le calcul des amortissements dérogatoires</b>	<b>165</b>
<i>A – Principes</i>	165
<i>B – Une mesure de simplification pour les petites entreprises</i>	167
<b>5 La comptabilisation des amortissements</b>	<b>167</b>
<i>A – L’amortissement comptable</i>	168
<i>B – L’amortissement dérogatoire</i>	169
<b>6 La déduction fiscale exceptionnelle en faveur de l’investissement</b>	<b>170</b>
<i>A – Les biens concernés</i>	170
<i>B – Les modalités d’application</i>	171

## **Chapitre 15 Les dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles** 173

---

<b>1 Principes</b>	<b>173</b>
<b>2 La démarche relative à l’évaluation des dépréciations</b>	<b>173</b>
<i>A – Les étapes</i>	173
<i>B – Les modalités pratiques du calcul des dépréciations</i>	176
<b>3 La comptabilisation</b>	<b>177</b>
<i>A – La comptabilisation de la première dépréciation (exercice N)</i>	177
<i>B – La comptabilisation des ajustements (exercice N + 1 et N + ...)</i>	178
<b>4 Les conséquences des dépréciations sur les immobilisations amortissables</b>	<b>179</b>
<b>5 Le transfert de la dépréciation en amortissement</b>	<b>181</b>
<i>A – Principes</i>	181
<i>B – Le schéma comptable</i>	181

## **Chapitre 16 Les dépréciations des autres éléments d’actif** 183

---

<b>1 Généralités</b>	<b>183</b>
<i>A – Les éléments d’actif concernés</i>	183
<i>B – L’évaluation de la dépréciation</i>	183

C – Le schéma général de la comptabilisation	183
<b>2 Les dépréciations pour créances douteuses</b>	<b>184</b>
A – Le reclassement de la créance (exercice N)	185
B – La constitution de la dépréciation (exercice N)	185
C – L’ajustement de la dépréciation à la clôture d’un exercice ultérieur (exercice N + ...)	186
D – La régularisation d’une créance douteuse pour solde (exercice N + ...)	186
E – Le cas d’une créance irrécouvrable dans l’exercice	187
<b>3 Les dépréciations des titres</b>	<b>187</b>
A – La constitution de la dépréciation (exercice N)	188
B – L’ajustement de la dépréciation à la clôture d’un exercice ultérieur (exercice N + ...)	189
<b>4 Les dépréciations des stocks</b>	<b>190</b>
<b>Chapitre 17 Les provisions pour risques et charges</b>	<b>191</b>
1 Principes	191
2 La comptabilisation	191
A – La constitution de la provision (exercice N)	192
B – L’ajustement de la provision à la clôture d’un exercice ultérieur (exercice N + ...)	192
<b>Chapitre 18 Les cessions d’immobilisations</b>	<b>195</b>
1 Principes	195
2 La cession	195
3 Les régularisations à l’inventaire	196
A – Les immobilisations non amortissables	196
B – Les immobilisations amortissables	196
<b>Chapitre 19 Les comptes annuels</b>	<b>201</b>
1 Généralités	201
2 Le bilan	202
A – Généralités	202
B – La présentation simplifiée	202
C – Le tableau de correspondance des comptes	204
3 Le compte de résultat	210
A – Généralités	210
B – La présentation simplifiée	211
C – Le tableau de correspondance des comptes	213

4 L'annexe	218
A – Généralités	218
B – Le modèle des tableaux de l'annexe	219
C – L'analyse des comptes annuels	226

## PARTIE 4

### L'analyse financière des tableaux de synthèse

#### Chapitre 20 Le tableau des soldes intermédiaires de gestion 229

1 Définition	229
2 La hiérarchie des soldes	229
3 Le calcul et l'interprétation des soldes	231
4 Le tableau des soldes intermédiaires de gestion	233
A – La structure	233
B – La présentation du tableau des soldes intermédiaires de gestion	234

#### Chapitre 21 La détermination de la capacité d'autofinancement 237

1 Définition	237
2 Le calcul de la capacité d'autofinancement	237
3 La structure du tableau de la détermination de la capacité d'autofinancement	238

#### Chapitre 22 Le tableau des emplois et des ressources 241

1 Définition	241
2 Les notions de fonds de roulement net global, de besoin en fonds de roulement et de trésorerie	241
A – Le fonds de roulement net global	241
B – Le besoin en fonds de roulement	242
C – La trésorerie	242
3 La structure du tableau de financement	243
A – L'élaboration du tableau de financement	243
B – Le tableau I – Tableau des emplois et des ressources	244
C – Le tableau II – Variation du fonds de roulement net global	245

# La comptabilité générale et le droit comptable

## 1 • LE RÔLE DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

La comptabilité générale remplit *plusieurs missions* essentielles. Elle fournit des *informations d'ordre financier* aux tiers qui sont en relation avec l'entreprise (associés, fournisseurs, clients, salariés, établissements financiers, État...). Sa finalité est, en principe, de produire :

- *un bilan* à une date donnée, état du *patrimoine* de l'entreprise, qui permet aux tiers d'apprécier sa pérennité, sa capacité à rembourser ses dettes et de connaître le résultat de l'exercice ;
- *un compte de résultat*, résumé de l'activité de l'entreprise pendant 12 mois, qui permet d'expliquer la formation du résultat de l'exercice en récapitulant les revenus de l'exercice (*produits*), source d'enrichissement, et les coûts (*charges*), source d'appauvrissement. Il permet aux tiers d'apprécier la rentabilité de l'entreprise ;
- *l'annexe* (sauf dérogation), état comptable qui comporte des informations significatives, dont l'objectif est d'*expliquer* le contenu du bilan et du compte de résultat.

La comptabilité est aussi *un moyen de preuve* en cas de contrôle de l'administration fiscale, du commissaire aux comptes et en cas de litige entre entités. Elle est également un *instrument* utile pour l'État afin d'apprécier les revenus, les profits, la richesse des entreprises, en vue de déterminer les différents impôts perçus par l'État. Enfin, elle constitue une *source d'informations historiques* utiles pour la gestion de l'entreprise.

La comptabilité fait l'objet d'une *normalisation*. Les normes comptables constituent un ensemble de règles, de principes, de méthodes d'élaboration et de présentation des comptes des entreprises de manière à les rendre plus fiables, transparents et comparables dans le temps d'une entité à l'autre, à l'intérieur d'un même pays ou d'un pays à l'autre, dans l'objectif de renseigner au mieux les utilisateurs (dirigeants, associés, État, personnel, investisseurs, autres tiers...). Pour être applicables, les normes doivent être intégrées au *droit comptable*, donc réglementées.

## 2 • LES SOURCES DU DROIT COMPTABLE

### A - La hiérarchie des sources

Les sources des règles comptables sont diverses et hiérarchisées de la manière suivante :

Hiérarchie	Nature des textes ou autres sources
Réglementation internationale	Traités internationaux Règlements européens Directives et décisions européennes
Textes réglementaires	Décrets et arrêtés
Jurispрудence	Décisions des tribunaux
Doctrine	Avis, recommandations

En outre, le droit comptable est influencé par d'autres législations, telles que les législations sociale et fiscale qui créent des obligations comptables aux entreprises.

### B - Les sources nationales de la normalisation comptable

#### 1) Les sources législatives et réglementaires françaises

Elles sont constituées :

- *par le Code de commerce* (articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208) ;
- *par le Plan comptable général* (PCG) : règlement 2014-03 de l'Autorité des normes comptables (ANC), mis à jour par les règlements publiés depuis. Par exemple, le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 pris dans le cadre de la transposition de la directive comptable unique.

#### 2) L'Autorité des normes comptables

L'ordonnance du 22 janvier 2009 a créé l'Autorité des normes comptables (ANC), **organe unique de normalisation comptable française** issu de la fusion du Conseil national de la comptabilité (CNC) et du Comité de la réglementation comptable (CRC). La création de l'Autorité des normes comptables vise les deux objectifs suivants :

- *simplifier le dispositif* de normalisation française ;
- *doter la France* d'une institution rassemblant des compétences capables d'influer davantage sur l'élaboration des normes internationales.

L'Autorité des normes comptables comprend un collège, des commissions spécialisées (commission des normes privées et commission des normes comptables internationales) et un comité consultatif composé de représentants du monde économique et social.

*Les missions* de l'ANC exercées par le collège sont :

- **établir** sous forme de règlements les prescriptions comptables générales et sectorielles que doivent respecter les personnes physiques et morales soumises à l'obligation légale d'établir des documents comptables conformes aux normes de la comptabilité privée ;
- **donner un avis** sur toute disposition législative ou réglementaire contenant des mesures de nature comptable applicables aux personnes précitées, élaborée par les autorités nationales ;
- **émettre de sa propre initiative** ou à la demande du ministre chargé l'économie, des avis et prises de position dans le cadre de la procédure d'élaboration des normes comptables internationales ;
- **veiller** à la coordination et la synthèse des travaux théoriques et méthodologiques conduits en matière comptable ; elle propose toute mesure dans ces domaines, notamment sous forme d'études et de recommandations. Notons à ce sujet que l'ANC a publié le 18 mai 2020 les recommandations et les observations relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le collège peut déléguer certaines de ses missions aux commissions spécialisées, excepté pour les projets de règlements.

Les règlements adoptés par l'ANC sont publiés au *Journal officiel* après homologation par arrêté du ministre de l'Économie et des finances, après avis du ministre de la Justice.

### 3) La doctrine française

D'autres organismes influencent la normalisation comptable française.

#### L'Ordre des experts-comptables (OEC)

L'OEC a été créé en 1945 et regroupe les experts-comptables exerçant en profession libérale ; sa mission est essentiellement déontologique. Cependant, il exerce une **influence** sur la normalisation comptable dans la mesure où des membres du conseil supérieur de l'OEC sont associés aux travaux des commissions spécialisées de l'ANC.

L'OEC publie également des **avis et recommandations** destinés à ses membres leur permettant d'appliquer, en toute intégrité, les principes et les règles comptables.

#### La Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC)

La CNCC, créée en 1969, regroupe les membres de la profession. Sa mission, comme l'OEC, est **déontologique** ; néanmoins, elle donne son **avis** lorsqu'elle y est invitée par le garde des Sceaux sur les questions entrant dans ses compétences, et soumet aux pouvoirs publics toutes propositions utiles relatives à l'organisation professionnelle et à la mission des commissaires aux comptes. Par ailleurs, les directeurs techniques des cabinets de commissaires aux comptes et des membres de la CNCC participent aux travaux des commissions spécialisées de l'ANC.

Par ailleurs, le **Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C)**, créée en 2003, assure une triple mission : mission de **contrôle**, mission de **réflexion** et mission de **discipline**. Ses pouvoirs d'enquête et de sanction sont accrus depuis l'ordonnance du 17 mars 2016 entrée en vigueur le 17 juin 2016 relative au commissariat aux comptes.

### L'Autorité des marchés financiers (AMF)

L'AMF, créée en 2003, est un organisme public indépendant qui réglemente et contrôle les marchés financiers en France. Elle a pour mission de veiller :

- à la **protection** de l'épargne investie dans les instruments financiers et tous autres placements donnant lieu à offre au public de titres financiers (anciennement appel public à l'épargne) ;
- à l'**information** des investisseurs ;
- au **bon fonctionnement** des marchés d'instruments financiers.

Dans le cadre de sa mission, elle peut prendre des règlements, publier des instructions, des recommandations, des avis. L'ensemble de ses textes **influe** sur la normalisation comptable ; de plus, un représentant de l'Autorité des marchés financiers est membre du collège de l'ANC et les membres de la direction comptable de l'Autorité des marchés financiers participent aux travaux des commissions spécialisées de l'ANC.

L'Autorité des marchés financiers représente la France auprès de l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières et organismes assimilés (OIVC), laquelle travaille avec l'*International Accounting Standards Committee*.

## 4) Le Plan comptable général

### a) Définition

Le Plan comptable général (PCG) regroupe **l'ensemble des dispositions réglementaires** qui sont applicables à **toute entité** (toute personne physique ou morale) soumise à l'obligation légale d'établir des comptes annuels. Il est présenté sous formes **d'articles** et contient exclusivement les dispositions relatives à **la comptabilité générale**.

### b) Évolution

Depuis sa création en 1947, les normalisateurs de la comptabilité ont modifié plusieurs fois le PCG afin de l'adapter à l'évolution économique et par conséquent au droit comptable. Citons à titre d'exemple sa réécriture à droit constant en 1999 et sa refonte en 2005 par l'intégration de nouvelles règles comptables.

L'année 2014 a marqué une nouvelle étape dans l'évolution du PCG. En effet, Le règlement 2014-03 de l'ANC du 5 juin 2014 relatif au nouveau PCG, homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au JO le 15 octobre 2014 a abrogé le règlement CRC99-03. Il a été restructuré à partir d'un **nouveau plan thématique** et d'une **nouvelle numérotation des articles** pour le rendre plus accessible aux utilisateurs. Par exemple, certains anciens articles ont été scindés, certains règlements intégrés dans le nouveau PCG ont été découpés en articles. En revanche, aucune modification aux dispositions comptables n'a été apportée puisque le nouveau PCG a été construit à droit constant. Il évolue de manière continue et permanente par intégration au fur et à mesure des nouveaux règlements de l'ANC. Par exemple, la version consolidée du PCG au 1<sup>er</sup> janvier 2021 intègre notamment le règlement 2020-01 du 6 mars 2020 relatif aux comptes consolidés et le règlement 2020-02 du 5 juin 2020 relatif au PCG concernant l'annexe rendue publique pour les moyennes entreprises.

Le PCG est structuré en 4 grands livres divisés en 9 titres et chapitres, sections, sous sections et articles.

Les 4 grands livres et les 9 titres du PCG sont les suivants :